



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire



INVITATION A LA FORMATION « CERTIBIOCIDE NUISIBLES »

L'ADA Pays de la Loire vous invite à participer à la journée de formation
« CERTIBIOCIDES NUISIBLES »

Du Lundi 2 mars au mercredi 04 mars 2026

De 9 h à 17 h

Locaux de l'ADA Pays de la LOIRE
1 rue des Magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

OBJECTIFS Généraux :

- Former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels et assurer une utilisation durable et raisonnée de ces produits.

OBJECTIFS opérationnels :

- Connaître la réglementation sur les produits biocides "Nuisibles" (TP 14, 18 et 20).
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits biocides et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits biocides en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits biocides dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits biocides (gestion des effluents, des déchets organiques...).

AU PROGRAMME :

Jour 1

- Contexte et cadre réglementaire
- Risques pour la santé et l'environnement

Jour 2

- Les rongeurs commensaux & les TP14
- Les arthropodes & les TP18

Jour 3

- Les arthropodes & les TP18 (suite)
- Les autres vertébrés – cas de la taupe & les TP20
- QCM final et bilan

Animation : Jérôme AMOURABEN, animateur de l'ADA Pays de la Loire.

Formateur : Dany Chauviré (Prestataire pour le CFPPA du Fresnes)

Public ciblé : Apiculteurs professionnels des Pays de la Loire ou porteurs de projets des Pays de la Loire.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Durée de la formation : 21h

Méthodes de formation : Diaporama, vidéos, Échanges de pratiques, Exemples, Retours d'expérience

Méthodes d'évaluation : Questionnaire de satisfaction et QCM en fin de formation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Aménagement possible sur demande auprès de Jérôme AMOURABEN.

Modalités d'inscriptions : Via un questionnaire en ligne, à remplir **avant le 15 Février 2026** :

<https://forms.gle/pXq5V9an4Sqs14Hc9>

Délais d'accès : La date de la formation est fixe, une confirmation de votre inscription vous sera apportée à minima une semaine avant le début de celle-ci.

MODALITES PRATIQUES :

Aspects financiers : Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles, pas de frais supplémentaires pour les adhérents directs à l'ADA Pays de la Loire, qu'ils soient apiculteurs professionnels ou porteurs de projets. Les participants non adhérents à l'ADA devront s'acquitter d'une cotisation exceptionnelle de 60€ par journée de formation s'ils sont éligibles VIVEA et de 120€ par journée de formation sinon.

Repas du midi : Restaurant ou Pique-nique ou repas partagé

A prévoir : Stylo et papier pour la prise de notes.

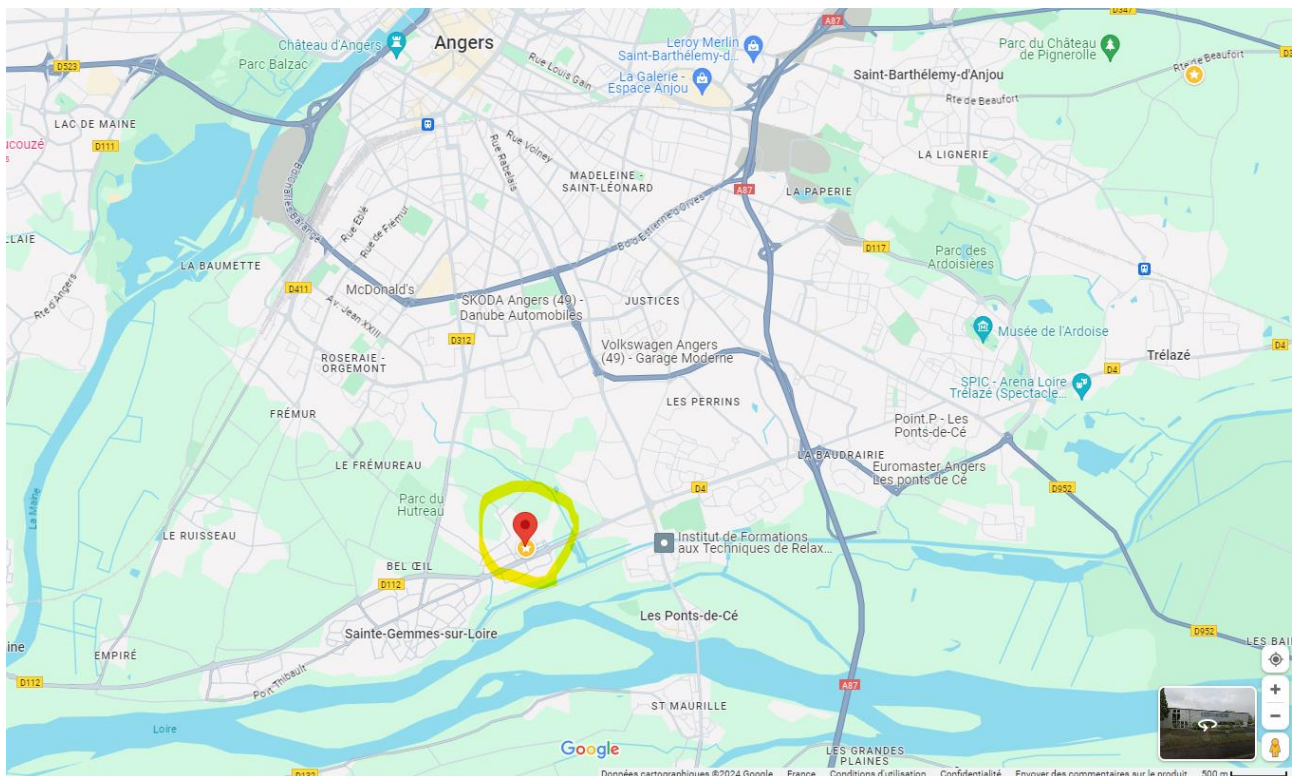
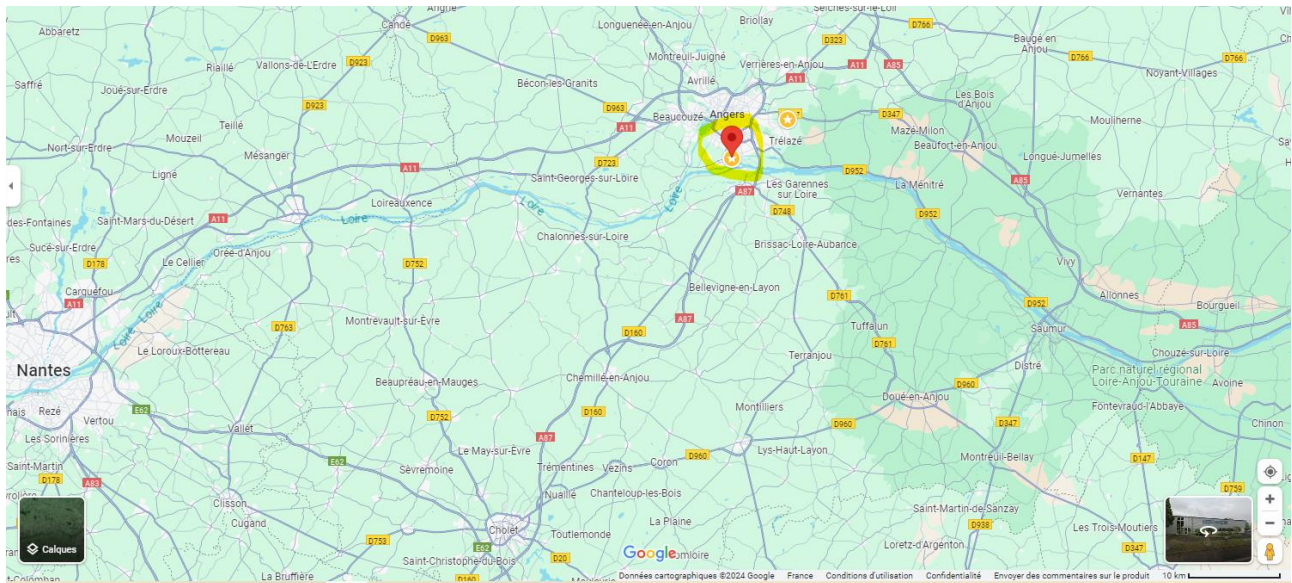
Attestation : Délivrance d'une attestation de formation à la fin du cycle de formation et Certificat Certibiocide sur QCM de fin de formation si réussi.

Contact du référent pédagogique et administratif : Adrian Chartin - 07 76 36 65 50

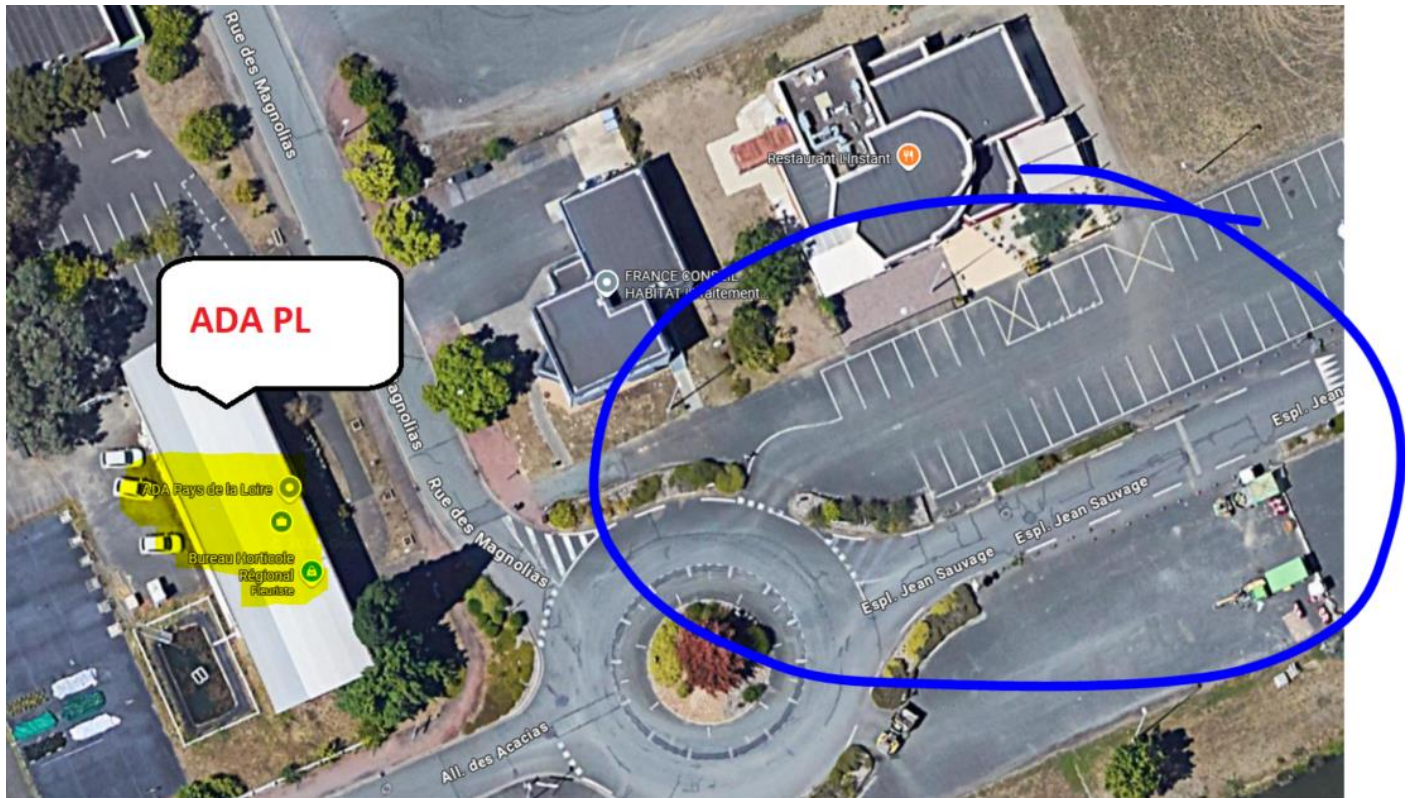
PLAN D'ACCÈS

Contact : Jérôme AMOURABEN 07 49 95 51 15

Adresse : **ADA PAYS DE LA LOIRE** *Dans les locaux du Bureau Horticole Régional -*
1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé



Vous pouvez vous garer sur le parking du restaurant « l'instant » pour éviter de faire le tour de la zone industrielle



Voici le bâtiment du BHR qui nous héberge :

